

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

-----  
MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

-----  
MINISTRY OF PUBLICS CONTRACTS

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

-----  
LEGAL AFFAIRS DIVISION

DECISION N° 022 /D/MINMAP/SG/DAJ DU 19 SEP 2012  
portant désignation des Présidents des Commissions  
Régionales de Passation des Marchés.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;  
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/043 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont, pour compter de la date de signature de la présente décision, désignés Présidents des Commissions Régionales de Passation des Marchés ci-après, pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois :

I - Commission régionale de passation des marchés de l'Adamaoua

Président : Monsieur OUMAROU DJIKA SAÏDOU

II - Commission régionale de passation des marchés du Centre

Président : Monsieur ATANGANA ETEME Emeran

III - Commission régionale de passation des marchés de l'Est

Président : Monsieur FOUMBE MEKOMPOMO

IV - Commission régionale de passation des marchés de l'Extrême-Nord

Président : Monsieur SAC O FANGOKAY



V – Commission régionale de passation des marchés du Littoral

Président : Monsieur EKAME BULU Bernard Jean Michel

VI – Commission régionale de passation des marchés du Nord

Président : Monsieur BAGOU DOU AHMADOU

VII – Commission régionale de passation des marchés du Nord-Ouest

Président : Monsieur NGALAH EDWARD

VIII – Commission régionale de passation des marchés de l'Ouest

Président : Monsieur TALLA Jean

IX – Commission régionale de passation des marchés du Sud

Président : Monsieur NLATE Georges

X – Commission régionale de passation des marchés du Sud-Ouest

Président : Monsieur NDUMBE MESAPE NTOKO

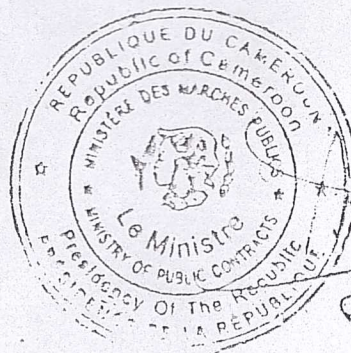
Article 2 : Il peut être mis fin à tout moment au mandat visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus en cas de manquement avéré.

Article 3 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 SEP. 2012

LE MINISTRE DELEGUE



Abba Tadou